

# La CTM interdit-elle les Subsahariens en situation irrégulière à prendre le bus?

30/10/2019 | Depuis ce 29 octobre, la Compagnie de Transports au Maroc (CTM) fait l'objet d'une vive polémique sur les réseaux sociaux. Une note affichée dans ses agences stipulerait qu'il est interdit de vendre des billets CTM aux Africains qui ne « justifient pas une résidence ou un passage régulier au Maroc, surtout vers les destinations Nord et Sud du Maroc ».

C'est l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH) qui a dévoilé l'affaire sur son compte Twitter. L'association a partagé la photo du document qui indique les instructions à suivre.

*« Au moment du pointage, les chargés de clientèle doivent vérifier les papiers à cette catégorie de voyageurs et aussi interdire les immigrants clandestins qui restent dans le Maroc de manière illégale de monter dans les autocars ». Les guichetiers et contrôleurs jouent alors le rôle des autorités.*

*Du pure racisme des autorités marocaines. Elles ont signé un PV avec les sociétés de transports les obligeant à ne pas transporter les migrants subsahariens vers le nord du Maroc.*

*Désormais la couleur de la peau est un critère pour acheter un ticket de bus. Quel racisme! pic.twitter.com/ezlDRB75Vo*

*– AMDH Nador (@NadorAmdh) October 29, 2019*

Pour Aziz Ghali, président de l'AMDH, cette polémique met en lumière deux choses. « *Le ministère de l'Intérieur qui s'implique dans le travail des agences de voyages et la transformation des agences de voyages du service privé en agences du ministère de l'Intérieur* », a-t-il souligné à Hespress FR.

La CTM a démenti les faits dès ce 30 octobre sur les réseaux sociaux. Elle assure que « *cette note n'est pas un document de la CTM et qu'aucune annonce ou avis de ce type n'a émané de la direction générale de la compagnie* ».

« *Nous tenons à rappeler que nos valeurs et notre éthique au sein de la CTM vont à l'encontre de toute sorte de discrimination* », a ajouté la compagnie.



Pourtant, quand l'AMDH dévoilait la note d'instruction la veille, elle partageait également le procès-verbal (PV) de la réunion tenue entre les représentants des sociétés de transport et le directeur régional de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Laâyoune.

Elle avait été organisée suite aux instructions, du Waly de la région Laâyoune Sakia Hamra (Sud), pour faire face au phénomène de l'immigration clandestine. Dans le PV, on apprend que, dans cette lignée, le directeur régional a demandé aux sociétés d'indiquer à leurs agences, et notamment celles installées dans le nord du pays, de ne pas vendre de billets aux Africains en situation irrégulière. Les agences ne respectant pas ces consignes pourraient même être exposées à des pénalités allant jusqu'au dépôt en fourrière.

« *C'est une décision qui va à l'encontre de tout ce dont parle*

le Maroc. Quand, à l'extérieur, le pays dit qu'il y a une ouverture ici, que les subsahariens jouissent de beaucoup de droits. Et c'est aussi une entrave à la liberté de circulation » dans le pays, a précisé Aziz Ghali.

« Il ne faut pas oublier les Syriens qui se trouvent au Maroc. Il y en a beaucoup qui sont en situation illégale, mais, est-ce qu'eux aussi ont l'obligation de présenter leur carte de séjour pour pouvoir prendre le bus ? Ici, on ne peut pas parler de racisme, mais c'est une discrimination et une violation du droit de se déplacer dans un pays », a-t-il ajouté.

**Source :**  
**<https://fr.hespress.com/104711-la-ctm-interdit-elle-les-subsahariens-en-situation-irreguliere-a-prendre-le-bus.html>**